



FONCINE-LE-HAUT (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome III (1854)**

Situation : Le village (*Fonssenus, Fonsenne*) est situé dans les hautes montagnes du Jura, au fond de la vallée de la Sène et près de la source de cette rivière. Il se compose d'un grand nombre de hameaux et de maisons isolées, répandus sur toute la surface du territoire. Le village, proprement dit, est au fond de la vallée, sur les bords de la rivière.

Arrondissement de Poligny, canton, perception et bureau de poste des Planches ; distribution de poste ; cure cantonale ; à 10 km des Planches, 50 km de Poligny, 50 km d'Arbois et 57 km de Lons-le-Saunier. Altitude aux Ruines, 943m ; sur la Côte, 1003m ; sous le Bayard, 972m.

Le territoire est limité au nord par Châtelblanc (Doubs) et Arsure-Arsurette ; au sud par Foncine-le-Bas ; à l'est par Châtelblanc et Chapelle-des-Bois (Doubs) ; à l'ouest par Arsure-Arsurette, Bief-des-Maisons, les Chalêmes et Foncine-le-Bas. Les Ruines, vers les Châlets, chez Rutillet, Voisiney-Sauvonet, la Chèvrerie, chez Pierre, le bas de la Ville, sur la Côte, chez les Valle, chez les Berthet, chez les Petetin, le Rocheret, Gros-Voisiney, chez les Dourdier, sur les Gyts, sur les Côtes, le bas des Prés, sous le Mont-Noir, la Cerney-des-Chardons, la Ville-neuve, les Essarts-Valle, le Pré-Audin, les Arboux, Entre-Côte, les Nevreaux, le Saujet, le Paradis, Entre-Côte-Dessus, Entre-Côte-du-Milieu, Entre-Côte-Dessous, sous Bayard, la Grange-Charnod et la Sèche, font partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de grande communication n° 16, de Mouthe à Saint-Laurent ; par les chemins vicinaux tirant à Chapelle-des-Bois, aux Chalêmes, aux Ruines, au Rocheret et à Châtelblanc, sur la Côte, chez les Berthet et au bas des Prés ; par la rivière de Sène, le bief Brideau, les ruisseaux d'Entre-Côte et de la Sèneta, le canal du Moulin, les biefs de la Combe-Noire, de Pillechoux, le bief Guedon et celui de la Pisse, qui produit la belle cascade des Planches.

Les maisons sont groupées, bien bâties en pierres et couvertes en tavaillons. Elles ont un étage au-dessus du rez-de-chaussée ; quelques-unes en ont même deux. On y remarque la belle habitation de M. le docteur Munier, qui a été rebâtie sur l'emplacement d'une des plus anciennes maisons du village.

Population : en 1812, 1848 habitants, en 1846, 1492 ; en 1851, 1517, dont 734 hommes et 783 femmes ; population spécifique par km carré, 52 habitants ; 324 maisons, savoir au centre du Village 71, chez Petit-Richard 2, au Moulin-Chaudet 1, à la Chèvrerie 10, au Voisiney-Sauvonet 135, au Haut et au Bas-des-Prés 8, sur les Gyts 1, sous le Mont-Noir 19, vers les Châlets 54, chez les Petetin 16, sur la Côte 12, à Villeneuve 2, chez Gentillet 2, chez Petit-Pierre 3, au Gros-Voisiney et sur les Côtes 29, chez Doudier 1, au Rocheret 15, sur la Doye et aux Essarts-Valle 6, chez Valais 8, chez Berthet 13, Sous le Bayard 6, chez Rutillet 3 et au Bas de la Ville 24 ; 381 ménages. En 2002, 965 habitants, les "Fonciniers".

État-Civil : Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1755. Vocabulaire : Saint Léger.

A la mairie depuis 1793 le reste est déposé aux archives départementales où Foncine-le-Haut a reçu les cotes 14 J 103 et 104, 5 E 275/78 à /86, 3 E 393 à 398, 3 E 4104 à 4130, 3 E 3736 à 3739, 3 E 8502 à 8505, 3 E 9140 à 9143 . Tables décennales : 3 E 1293 à 1301.



Microfilmé sous les cotes 2 Mi 141 à 143, 5 Mi 471 à 476, 5 Mi 1239, 2 Mi 1038-1039, 5 Mi 17 et 5 Mi 1184.

Un grand nombre d'habitants émigrent pour aller raccommoier les seaux et les vans en Suisse ; d'autres vont couvrir les maisons dont les toitures sont en bois.

Cadastre : exécuté en 1826 ; surface territoriale 2901 Ha, divisés en 4718 parcelles que possèdent 647 propriétaires, dont 157 forains ; surface imposable, 2854 Ha 97a , savoir 984 Ha 56 a en terres labourables , 915 Ha 70 a en pâtures, 712 Ha 90 a en bois-taillis, 206 Ha 77a en prés, 17 Ha 70 a en broussailles, 9 ha 58 a en sol et aisances des bâtiments, 6 Ha 41 a en friches, 1 Ha 10 a en jardins et 21a en canal du moulin, d'un revenu cadastral de 21.873 fr.; contribution directe en principal 65241 fr.

Le sol, montagneux, froid et cependant fertile dans de certaines parties, produit de l'orge, de l'avoine, du méteil d'orge et d'avoine, des choux-raves, des pommes de terre, beaucoup de foin, peu de blé, de betteraves, de carottes fourragères, de lin, de fourrages artificiels et de fruits.

On importe les trois quarts des céréales et on importe le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et quelques porcs qu'on engraisse, des volailles et un petit nombre de chèvres. 30 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait peu de progrès.

On trouve sur le territoire, de la marne employée pour la confection des fours, des tourbières appartenant à des particuliers et exploitées pour le chauffage des habitants de la commune, de très bonnes sablières, du minerai de fer et des carrières de pierre à plâtre ou sulfate de chaux, non exploitées, de la pierre à chaux, de la pierre ordinaire à bâtir et de la pierre de taille.

Foires et marchés : il y a 2 foires qui se tiennent le 19 mai et le 4 octobre. Cette dernière est très importante par les transactions auxquelles donne lieu la vente du bétail à cornes. Il y a aussi un marché le vendredi de chaque semaine, qui fut érigé en 1584, et rétabli en 1744. Il n'est pas fréquenté. Les habitants se rendent habituellement à celui de Champagnole.

Commerce et industrie : il existe à Foncine-le-Haut, une scierie mécanique pour bois de construction, à deux lames de scie ; un moulin à farine à deux tournants, avec scierie mécanique à une lame; un autre moulin à trois tournants, avec une scierie mécanique à deux lames ; un troisième moulin à trois tournants, avec battoir à blé et scierie mécanique à deux lames ; une fabrique de forets, neuf fabriques de pièces d'horlogerie , une fabrique de cuves et barriques.

Les autres patentables sont un marchand de vin en détail, deux bouchers, trois marchands d'étoffes, cinq marchands merciers, un horloger, deux marchands de grain avec voitures, cinq menuisiers, cinq aubergistes, deux cordonniers, quatre voituriers, un escompteur, un maréchal-ferrant, un marchand de fromages, un épicier, un quincaillier, un charron, un marchand de vaches, un horloger-repasseur, un cafetier, un marchand de farines en gros et deux en détail, un marchand de vin en gros, un boulanger, un débitant de tabacs et de pipes, et un horloger-repasseur.

La principale ressource des habitants consiste dans le produit des fromageries, l'horlogerie, la fabrication des seaux , des caisses d'horloge et le roulage. Ils font des horloges dites de Comté, des pendules et des montres. Les ouvriers qui s'occupent d'horlogerie gagnent 1 f. par jour.

Il y a dix châlets, dans lesquels on fabrique 110.000 kg de fromage, façon Gruyère, de très bonne qualité. Foncine est la résidence d'un notaire.

Biens communaux : une église, un cimetière bordé de tilleuls très anciens, qui l'entoure, un cimetière nouveau à côté du précédent, un presbytère près de l'église, une maison commune en voie de construction qui coûtera 12.000 fr.; elle renfermera la mairie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude, une salle de récréation et la salle des pompes à incendie; deux pompes, manœuvrées par une compagnie de 42

pompier ; une promenade, établie par M. Jacquin, maire de la commune, sur les bords de la Sène, emplantée d'ormes et de tilleuls ; une chapelle au hameau des Ruines ; quatre oratoires ; quatre ponts en pierre, deux autres ponts aussi en pierre, avec tabliers en bois ; une maison d'école, occupée par une institutrice laïque, et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 80 élèves ; un instituteur donne l'éducation à 97 garçons ; enfin, 445 Ha 42 a de parcours, friches et bois d'un revenu cadastral de 601 fr.. Les hameaux possèdent tous plusieurs Ha de terrains. Les habitants de ces hameaux possèdent ces biens en commun, et peuvent en disposer comme ils l'entendent, sans l'intervention de l'autorité municipale et de l'administration supérieure. Cette circonstance est digne de remarque. On ne la rencontre dans aucune autre localité.



Bois communaux : 357 Ha 72 a ; coupe annuelle, 5 Ha 32 a.

Budget : recettes ordinaires, 5436 fr. ; dépenses ordinaires 5436 fr.

Bureau de bienfaisance : revenu ordinaire, 500 fr., employés à l'éducation des enfants pauvres.

NOTICE HISTORIQUE

Les hautes montagnes du Jura n'ont ni la hauteur ni l'aspect imposant des Alpes et des Pyrénées ; elles n'inspirent ni la même terreur, ni la même admiration ; mais les sites y sont plus variés, plus doux, et s'ils parlent moins à l'esprit, ils émeuvent plus le cœur. Le vallon qu'arrose la Sène et au fond duquel sont disséminés les deux Foncine est fermé à l'est par le Mont-Noir et à l'ouest par le mont Bayard. Prenant sa source au pied d'un rocher escarpé, au nord de Foncine-le-Haut, la Sène s'élanche dans la direction du sud, en tombant de cascades en cascades. De nombreux torrents jaillissent à grand bruit du flanc des montagnes et se précipitent dans cette rivière. Foncine-le-Haut, Foncine-le-Bas et les Planches, dont le vaste territoire, d'une circonférence de sept lieues, ne forma qu'une seule communauté jusqu'en 1790, et on pourrait presque dire jusqu'en 1830, puisque les partages n'eurent définitivement lieu qu'à cette époque, peuvent être considérés comme représentant, avec ses caractères particuliers, le littoral de la Suisse et les éléments divers qui sont venus s'y heurter, puis s'y confondre, la race indigène, les Gallo-Romains, les Bourguignons et les Alamans. On trouve dans les superstitions, les coutumes et les pratiques religieuses de cette contrée, des réminiscences du culte des Celtes pour les pierres et les fontaines. On a attribué longtemps à l'eau de la source de la Sène des vertus miraculeuses pour la guérison de certaines maladies et surtout de celles des yeux.

Cette croyance n'eût pas existé, que le mot *sen*, qui en langue celtique signifiait *saint*, suffirait pour faire reconnaître que cette source était sacrée et recevait les hommages de la population. Le nom de Sène rappelle aussi le souvenir des prêtresses druidiques, ces fées séquanaises qui prédisaient l'avenir et possédaient l'art de guérir les maladies les plus cruelles. Le cheval blanc, que l'on voit paître aux environs de la source même, ou galoper légèrement à la cime de la montagne qui la domine, près de la grange de la Doye, est une tradition qui appartient aux peuples primitifs de la Gaule.

On reconnaît les traces de l'alliance des pratiques religieuses du Fonssien aux superstitions druidiques, dans les menhirs couronnés de croix, dans les grands feux de nuit, dont le soleil a eu les honneurs avant saint Jean, dans les fêtes de Noël, où le cri de *Failles, Failles* se fait entendre, comme celui d'*Egui-na-né* à la fête gauloise de l'*Eguinat*, et dans l'aumône publique faite le premier jour de l'an, près du pont de la Cheverie. Sur la rive droite de la Sène, apparaît isolée, au milieu du pré appelé la Cheverie, une pierre brute d'une grande hauteur, percée à son sommet de deux trous, qui furent ouverts pour fixer une croix. Cette pierre est un peulven, monument druidique très reconnaissable. Le pâturage de la *Thieulette*, d'où la vue s'étend sur le Grandvaux, Champagnole et Mirebel, porte un nom qui indiquerait la présence, suivant l'opinion de M. D. Monnier, d'un dolmen ou d'une pierre levée gauloise. La tradition peuple le territoire entier des deux Foncine, de sorciers, de loups-garoux, de luttons ou follets, semblables aux Poulpiquets ou Gourils de la Bretagne, de fées, en un mot, de tous ces génies plus ou moins malfaisants, qui étaient la terreur du peuple des campagnes.

C'était surtout près de la roche à Jean Jouari, à Saint-Egon, à la Combette de Brayon, sur les Montceaux, près du lac de la Grange-à-la-Dame, sur le mont à la Chèvre, que les sorciers se réunissaient pour faire leurs rondes infernales. On voyait aussi de séduisantes dames blanches sur les bords de la Sène, où elles s'efforçaient d'attirer et de noyer les crédules passants. Le costume des hommes et des femmes de Foncine imitait, il y a peu d'années encore, avec une exactitude singulière, celui des anciens Celtes, tel



que Strabon l'a décrit. Si l'on se rappelle le flot d'invasions qui coula pendant plusieurs siècles le long des pentes du Jura, on s'étonnera, non pas qu'il ne reste que très peu de monuments de l'époque romaine dans nos hautes montagnes, mais qu'il en existe encore quelques vestiges. Nous avons déjà signalé les ruines romaines de Charency, de Montrivel, de Champagnole, de Saint-Germain et la voie qui les traversait. Nous trouvons à Foncine-le-Haut un hameau appelé les Ruines, *ruinæ*, qui portait déjà ce nom au XIV^e siècle ; un autre, appelé la *Citadelle*, quoiqu'on n'y rencontre aucun reste de fortification féodale ; des champs appelés le *chazal*, les *chazeaux*, *casalioe*, conservant encore l'empreinte d'habitations détruites. Nous sommes d'autant plus disposé à admettre que dans tous ces lieux ont existé des établissements gallo-romains, qu'on a trouvé des tuiles romaines jusqu'au sommet du Mont-Rixou. Des routes très anciennes, connues sous le nom de *vies poires*, traversaient Foncine l'une se dirigeait sur Sirod, une autre sur Nozeroy et une troisième sur Jougne. Cette dernière est appelée en patois *vie des Bouanet*, ce qui signifie *chemin des Bernois*. On en reconnaît les ornières dans les pâturages. La vallée de Foncine, comme celle de Mièges, présenta de bonne heure le curieux spectacle de la lutte de la nouvelle société chrétienne contre les sectateurs obstinés du paganisme. Un oratoire fut élevé à Sirod, en l'honneur de saint Etienne, premier martyr. On peut, sans témérité, faire remonter l'érection de ce monument au IV^e siècle, car, de toutes les églises bâties au moment de la conversion de l'empereur Constantin, la plupart sont dédiées à saint Etienne. Sigismond, roi de Bourgogne, dota vers l'an 523, l'abbaye d'Agaune, de terrains considérables qui formèrent plus tard la seigneurie de Salins. Le val de Mièges faisait partie de cette concession, et celui de Foncine y était implicitement compris. Par suite des rapports qui s'établirent au VI^e siècle, entre ce monastère et celui de Condat, ce dernier devint propriétaire de l'église de Sirod.

La possession lui en fut confirmée par le roi Lothaire en 855 ; par Humbert, archevêque de Besançon, en 1151 ; par l'empereur Frédéric Barberousse, en 1185, et par le pape Innocent IV, en 1245. Une colonie de religieux fut envoyée pour desservir cette église et donna naissance à un prieuré qui a subsisté jusqu'en 1790. Dans l'acte de confirmation des biens de l'abbaye de Condat, par Charlemagne, vers 790, cet empereur donna pour limite à la terre monastique, le versant du Mont-Noir, *niger mons*, en suivant la pente de l'eau, *sicut pendet aqua*. Cette borne a toujours été respectée dans les actes de délimitation qui sont intervenus à différentes époques entre les habitants de Foncine et les communautés de la terre de Saint-Claude. Celle qui séparait Foncine-le-Haut de Châtelblanc et de Chapelle-des-Bois, a de tout temps été fixée au *Crêt des Isles*. Cette contrée du Crêt des Isles tirait sa dénomination d'un rocher formant un pic sur le plateau moyen du Mont-Noir et dominant Foncine. Le premier titre connu qui mentionne spécialement Foncine, est l'acte par lequel le sire de Montrivel donna, en 1282, à l'abbaye de Saint-Oyan, la moitié des dîmes de cette communauté, dont il avait reçu précédemment la totalité, à titre de fief ; de l'abbé de ce monastère.

Seigneurie : La grande communauté de Foncine dépendait en toute justice de la seigneurie de Château-Vilain, et était décorée elle-même du titre de baronnie. Elle avait ses officiers de justice particuliers et son tabellion, droit qui fut confirmé par arrêt du parlement de Besançon, du 5 août 1775. Le signe patibulaire était dans le lieu dit au *Chauffaut*. Après la mort de Gaucher III, sire de Château-Vilain, la terre de Foncine se divisa entre ses héritiers ; une partie fut appelée seigneurie en la *partie du Quart*, et l'autre seigneurie en la *partie de Chauvirey*. La première prit plus tard le nom de *seigneurie en la partie de Joux*, et l'autre en la *partie de Watteville*. (Voir la liste des seigneurs, à l'article Bourg-de-Sirod.) La délimitation entre la terre de Foncine et celle de Nozeroy eut lieu en 1307, par le seigneur de Bolivan. Un nouveau traité de bornage eut lieu le 11 juin 1474, entre Louis de Chalon, prince d'Orange, seigneur de Châtelblanc, Jean de Joux et Pierre de Chauvirey, co-seigneurs de Foncine. Une borne fut placée à la pointe de la roche du Croz. Elle existe encore, avec les armoiries de ces familles.

Affranchissement et privilèges : La peste ayant enlevé une grande partie de la population du val de Foncine, en 1349, les sires de Château-Vilain firent tous leurs efforts pour y attirer de nouveaux habitants. Au mois de juillet 1372, Henri, seigneur du Quart et de Château-Vilain en partie, affranchit ses sujets de la main-morte réelle et personnelle. Sur sa demande, Hugues de Chalon-Arlay II et Guillaume, abbé de Saint-Oyan, accordèrent, par une charte du 28 février 1373 (n. st.), aux habitants de Foncine, *demeurans en Foncine*, différents droits dans leur terre de Châtelblanc, moyennant le cens annuel de 50 livres de cire. Ces droits furent confirmés le 22 août 1611, par Albert et Isabelle, avec explication qu'ils s'étendaient dès



le prieuré de Mouthe à celui du Grandvaux, et dès le Mont-Rixou au val de Sirod. Le 6 mars de la même année 13735, une transaction intervint entre l'abbé de Saint-Oyan et les habitants de Foncine, par la médiation de Pierre d'Eschalon, prieur de Sirod. Ces derniers reconnurent qu'ils devaient à l'abbé le cens annuel de 25 livres de cire pour une ancienne concession de droits d'usage dans les bois du Grandvaux. Ils ne le firent toutefois qu'après avoir obtenu l'assentiment d'Henri de Joux et de Gaucher de Chauvirey, leurs seigneurs. On voit figurer dans cet acte, une trentaine de chefs de famille composant alors toute la communauté. Ils étaient presque tous originaires de la Suisse, du Bugey et de la Savoie. Ainsi on y rencontre les noms de Gérard, dit le Genevois, de Perrin Jeannet, dit de Saint-Gall, d'Humbert, dit de Saint-Valbert, de Gerard, dit de Gex, de Perrin, dit Valois, des Davonet, des Brunet, des Savonnet, des Berthelet, des Corbet, des Vuillermet, des Perrenet et des Oudet ou Odet. Les meix concédés à ces nouveaux colons prirent le nom de leurs censitaires, et plus tard, les grands meix devinrent des hameaux.

Par actes des 28 octobre et 7 novembre 1431, Pierre de Chauvirey, seigneur de Château-Vilain en partie, imitant l'exemple qui lui avait été donné par Henri du Quart, affranchit aussi ses sujets de la main-morte réelle et personnelle, moyennant la somme de 300 livres et le cens annuel de 5 sols, affecté sur chaque meix. Ces chartes d'affranchissement donnèrent lieu à de nombreuses difficultés. Ainsi, en 1726, les seigneurs contestaient aux habitants le droit de pêche dans la rivière de Sène. Charles-Emmanuel de Watteville, marquis de Conflans, n'eut pas de peine à obtenir une sentence favorable des officiers de sa justice ; mais sur l'appel, ses prétentions furent rejetées par le parlement. Une autre fois, M. de Watteville prétendit que les deux parties de la seigneurie de Foncine étaient distinctes, et que les sujets de l'une ne pouvaient s'établir dans l'autre sans devenir main-mortables. Par un traité du 9 août 1756, les habitants payèrent une somme de 1200 livres et constituèrent une rente annuelle de 500 livres, à condition est-il dit, « que tous demeurent libres et de franche condition à tous égards, telle que le sont les francs bourgeois et sujets de Sa Majesté sans distinction ni modification. »

Commerce et industrie au moyen-âge : Gilbert Cousin nous apprend qu'au XVI^e siècle, il y avait dans la communauté de Foncine 27 usines, tant moulins que scieries, et que les habitants s'occupaient principalement de la fabrication de meubles en bois. On faisait surtout des seaux et des cuiviers, qui se transportaient dans toute la France. Ce commerce ne s'étend aujourd'hui pas plus loin que Lyon. Cet historien ne parle pas de l'industrie des fromages, qui cependant y était ancienne et très active. Les chèvres avaient été introduites dans cette communauté en 1479 et y étaient fort nombreuses. Elles n'avaient été amenées que pour alimenter une fabrique de droguet. Leur poil servait de matière première. On ne tarda pas cependant à utiliser leur lait, en le mélangeant à celui des vaches pour la fabrication des fromages. Les anciennes fruitières furent abandonnées à la suite des guerres et des pestes du XVII^e siècle. Un premier châlet fut rétabli à Forrcine-le-Bas, en 1747 ; supprimé en 1763, il fut remplacé par deux autres bâtis, l'un au hameau de chez d'Ay, et l'autre au hameau de chez Jean-Jacques. Une ordonnance de l'intendant de la province, du 20 août 1769, statua qu'il ne pourrait y avoir plus de trois fromageries à Foncine-le-Haut. Les associations se formaient par écrit et pour une durée ordinaire de 29 ans. Elles possédaient des biens en propre. Leur administration était confiée à deux procureurs élus par l'assemblée générale des sociétaires. Ces agents étaient seuls chargés de la surveillance du fruitier et de la vente des fromages. Nul ne pouvait quitter une association pour se faire admettre dans une autre. Toutes les difficultés auxquelles pouvaient donner lieu les traités d'association, la répartition égale des vaches et des chèvres entre chaque châlet, étaient de la compétence exclusive de l'intendant de la province. L'autorité judiciaire n'était jamais appelée à s'en occuper. Les frères Mayet fuyant la persécution des sectateurs de Calvin, s'établirent, les uns à Septmoncel et d'autres à Morez ou à Foncine. Ils introduisirent les premières fabriques d'horlogerie dans le Haut-Jura.

Daniel-Jean Richard, dit Bressel, né à la Sagne en 1665 après avoir appris en Angleterre à fabriquer des montres, importa cette industrie en Suisse. Daclin l'un de ses élèves, s'établit à Foncine, et y répandit l'art de la petite horlogerie, qui se perfectionna, surtout pendant le séjour à Morez, de 1771 à 1772, du célèbre Antide Janvier. Une fabrique d'armes fonctionnait à Foncine en 1793 ; tous ses produits étaient achetés par l'Etat.

Paroisse : La vallée de Foncine dépendait de la paroisse de Sirod ; il y avait néanmoins à Foncine-le-Haut une chapelle très ancienne desservie par un chapelain qu'entretenaient les habitants des deux Foncine, des

Planches et de plusieurs hameaux qui dépendaient en tout ou en partie de la terre de Châtelblanc, tels que la Combe-David, la Thieulette, le Parc, les Combes et la Fouillasse. Cette chapelle, mentionnée dans des titres de 1307 et 1311, comme un bénéfice de l'abbaye de Saint-Claude, étant insuffisante pour contenir la population toujours croissante, fut détruite du XV^e au XVI^e siècle, et remplacée par un vaisseau plus vaste. Un titre de 1627 qualifiait déjà cette nouvelle église de paroissiale. Un décret de l'archevêque de Besançon la démembra en 1644 de celle de Sirod, ce qui devint l'occasion d'un immense procès. Un traité intervint cependant en 1675, d'après lequel il fut convenu que l'église de Foncine serait desservie par les vicaires nommés par les curés de Sirod ; que les habitants ne pourraient être contraints de faire ailleurs que dans leur église aucun des devoirs de paroissien, de la manière qu'ils en avaient toujours usé depuis un temps immémorial que les vicaires institués à Foncine ne pourraient l'être que du consentement des habitants ; qu'ils pourraient faire desservir leurs confréries par tels prêtres qu'ils choisiraient, etc. Par un nouveau traité de 1697, les échevins de Foncine consentirent que leur église demeurât une vicairie perpétuelle dépendante de Sirod et fût desservie par des vicaires nommés par les curés de ce dernier lieu. Enfin, un décret de l'archevêque de Besançon, de l'an 1785, érigea cette église en titre de cure.



Eglise : La chapelle primitive de Foncine-le-Haut s'élevait à peu de distance de la place qu'occupe l'oratoire de Saint-Roch. L'édifice qui lui succéda ayant été incendié avec le village en 1639, n'a reçu depuis que des restaurations partielles. Il est dédié à saint Léger, évêque d'Autun, dont on célèbre la fête le 2 octobre, et occupe le sommet d'une éminence qui domine le village. Il se compose d'un clocher formant porche, de trois nefs, d'un chœur et d'une sacristie. Le clocher est couronné par un dôme disgracieux. Les nefs sont voûtées, à nervures et arêtes ogivales ; leur partie inférieure date de 1546 ; la partie supérieure et le chœur portent le millésime de 1613 et 1699. Le chœur est de forme octogonale. Il y avait dans cette église une chapelle dédiée à saint Pierre, érigée en 1684, par le sieur Jacquet, prêtre. Ce bénéfice servit, en 1640, à la dotation d'un vicaire résident à Foncine-le-Bas. Il y avait aussi des reliques de saint Marcellin et de saint Eugène, qui furent accordées de 1708 à 1709, sur la demande de M. Oudet, alors vicaire perpétuel de la paroisse, par M. Jobelot, vicaire-général du diocèse.

Confréries : Il existait à Foncine de nombreuses confréries, qui faisaient leurs exercices dans l'église. La grande congrégation des hommes s'assemblait dans une maison qui lui appartenait et qui fut vendue nationalement en 1791.

Chapelle des Ruines : A une époque ancienne, s'élevait au hameau des Ruines, un oratoire dédié à saint Laurent. Il était tombé, faute d'entretien, et il n'en restait plus que la cloche, fondue à Pontarlier en 1659, lorsque les habitants de ce hameau demandèrent à l'archevêque de Besançon la permission de le remplacer par une chapelle. L'autorisation fut accordée en 1725. Cette chapelle, aujourd'hui dédiée à saint François de Sales et à saint Laurent, possède quelques revenus, qui servent à son entretien. Le culte catholique n'en discontinua point pendant les jours les plus orageux de la révolution. Elle a été restaurée vers 1842, par les soins de M. Boussaud, ancien vicaire de Foncine-le-Haut.

Chapelle d'Entre-Côte : Les habitants de ce hameau firent entre eux, le 14 juin 1763, une convention pour ériger une chapelle. Le sieur Jean-Baptiste Jeunet, prêtre, donnait pour cela toutes ses propriétés et s'obligeait d'en être le chapelain pendant toute sa vie. Diverses circonstances firent échouer ce pieux projet.

Oratoires : Il y a quatre oratoires à Foncine : l'un dédié à saint Roch, bâti au moment de la peste en 1617 ; un autre dédié à saint Joseph, construit en 1675 ; un troisième, dédié à saint Claude, au hameau de sur la Côte, qui remonte à 1680, et un quatrième, placé sous l'invocation du Dieu-de-Pitié, érigé en 1747. Les habitants de Foncine avaient obtenu, en 1415, des abbés de Saint-Claude, la permission d'aller en pèlerinage visiter les reliques de saint Claude, dans le cas où ils se trouveraient menacés de quelques dangers ou sinistres. Cette procession eut lieu régulièrement pendant plusieurs siècles, mais étant devenue une occasion de rixes entre les habitants de Foncine et ceux des Planches, la construction d'une chapelle dédiée à ce saint fut autorisée dans le village même, et l'abbé permit que le pèlerinage se fit à cette chapelle. Il se pratique encore aujourd'hui, lorsqu'on veut obtenir la pluie ou le beau temps.

Charité : Il y avait à Foncine-le-Haut un bureau de charité, fondé par plusieurs personnes pieuses de la localité. Les revenus étaient employés à faire instruire les enfants pauvres et à soulager les indigents malades. Une grande partie des rentes de cet établissement a été aliénée par l'Etat, de 1791 à 1795.



Evènements divers : La communauté de Foncine a été ravagée par la peste en 1349, 1617 et 1636. Au XV^e siècle, le passage d'un prince mit tout le village en émoi. Louis de Chalon-Arlay III, sentant sa fin approcher, manifesta le désir de voir son trésor transporté au-delà des monts, afin d'en assurer la possession au plus jeune de ses fils, Hugues de Chalon, seigneur d'Orbe. Pierre de Jougne, l'un de ses écuyers, se chargea de conduire par les chemins du Jura et le trésor et le jeune Hugues. Le vendredi 2 décembre 1463, on amena près du pont du château de Nozeroy, un fort mulet sellé, des écuries du prince, on suspendit de chaque côté de l'arçon des coffres ferrés très lourds, et on mit en travers une malle aussi ferrée et bien remplie. Le convoi se mit en marche après dîner. Pierre de Jougne montait un grand cheval grison, et Hugues de Chalon un petit cheval, en menant en main un autre coursier de couleur brune. Quelques valets ne tardèrent pas à les rejoindre. La petite troupe arriva à Foncine dans la soirée. Elle s'arrêta devant une auberge de modeste apparence ayant pour enseigne À la Croix blanche, que tenait le sieur Guérard jeune. « Ne voulez-vous pas loger M. le prince? » dit Pierre de Jougne à l'hôtelier, qui s'inclina, en répondant qu'il n'avait d'autre vaisselle que des plats et des écuelles d'étain avec un seul lit. « Monseigneur, il nous faut loger céans, continua Pierre de Jougne, dussions-nous coucher au long du foyer. » Ils descendirent de cheval, détachèrent les coffres et les portèrent avec soin dans la chambre du prince. Ensuite ils se mirent à table, firent joyeuse chère, et couchèrent ensemble. Ils ne repartirent que le lendemain, à 10 heures, pour se rendre à l'abbaye du Grandvaux.

Au mois de septembre 1543, les protestants du canton de Berne s'avançant par les défilés du château de Joux, pour aller piller l'abbaye de Saint-Claude, passèrent par Foncine. Ils mirent le feu au hameau de Joux, qui se trouvait sur leur chemin. Ce hameau s'est rebâti sous le nom de Villeneuve. Dans la requête présentée en 1644, à l'archevêque de Besançon, pour demander la permission de faire célébrer la messe sur un autel provisoire, les habitants exposèrent que leur village avait été incendié en 1639 et qu'ils avaient été obligés, à cause des guerres, de se réfugier dans les bois et les cavernes. Weimar alors désolait les montagnes du Jura, et procédait, de concert avec le comte de Nassau, à l'attaque du fort de Joux, de Pontarhier, de Nozeroy, de Château-Vilain, de la Chaux-des-Crotenay et de Saint-Claude.

Le 12 août 1793, M. Ebrard, M. Dumas aîné, le premier, procureur-général syndic, et l'autre vice-président du directoire du département du Jura, et Pierre Saillard, membre du comité de salut public, vice-président du district de Lons-le-Saunier, qui fuyaient en Suisse, pour échapper aux terribles décrets rendus contre eux par la Convention nationale, furent arrêtés aux Planches et le lendemain conduits à Foncine, résidence du juge de paix.

Le peuple ameuté accabla les proscrits de reproches et de menaces, et ne se calma que sur les sages représentations du curé du lieu, en qui ils avaient pleine confiance. Un incendie, survenu en 1810, détruisit une partie du village des Sauvonnets.

Curiosités naturelles : La principale source de la Sène s'échappe d'une anfractuosité creusée dans la montagne qui couvre au nord-ouest le vallon de Foncine. Son aspect est très pittoresque.

Le creux Maldru, dont le nom celtique paraît indiquer un lieu d'assemblée des druides, est une caverne du Mont-Noir, située à une lieue de distance de Foncine-le-Haut, autour de la Chapelle-des-Bois, entre l'un et l'autre village et au pâturage de la Thieulette. Il passe pour avoir été en des temps de guerre et de persécutions religieuses ou politiques, un lieu d'asile introuvable, car sont entrées se dérober à toutes les recherches. De 1791 à 1795, quatre prêtres n'ont pas quitté cette grotte ; c'étaient MM. Jacquin, chapelain de Foncine-le-Haut, Henriot, vicaire à la Chapelle-des-Bois, Blondeau, curé de la Chaux-des-Crotenay, et Bénétruy, mort curé de Songeson. M. Grapinet, devenu plus tard principal du collège de Poligny, et chanoine de Saint-Claude, ainsi que plusieurs nobles émigrés y cherchèrent aussi un refuge contre les fureurs révolutionnaires. Arrivé au bord de cette caverne, on voit un grand trou presque rond, ayant 28 m de circonférence et la forme d'un entonnoir. Le fond de l'orifice n'a que 6 m de contour et se trouve à 11 m de la surface du sol. Là, se présente à droite, l'entrée dans une petite chambre, et à gauche une grande pièce qui mérite une description particulière. On y descend par une porte taillée dans le roc par les mains de la nature, haute de 2 m, large de 3 m 80 cm, et par un escalier en pierres que les prêtres y ont construit.

Le plain-pied de cette chambre se trouve à 4 m en contre-bas du fond de l'entonnoir et à 15 m sous terre. La salle a 17 m de longueur et 8 m de largeur. La paroi n'a que 2 m de hauteur seulement, mais la voûte s'exhausse jusqu'à 6 m vers le centre. Les réfugiés avaient bâti dans cette grotte un mur qui subsiste encore en partie. L'une des deux pièces servait de crypte on y voit un bénitier taillé dans le roc vif, à un décimètre de profondeur; une niche où était placée une petite statue de la Vierge et l'emplacement d'un autel, sur lequel on célébrait tous les jours la messe. Souvent, le dimanche, lorsque le temps était favorable, on la célébrait en plein air, sur la montagne. L'autre pièce, servait de maison d'habitation ; elle conserve encore les traces du foyer. La fumée s'échappait par des fissures latérales, qui l'éloignaient assez pour rendre toutes les recherches infructueuses.



Biographie : Ce village est la patrie :

de Pierre-Claude-Ignace Perrenet (1741-1822), prieur et docteur de Sorbonne, mort instituteur des sourds-muets, à Lons-le-Saunier ;

de François-Xavier Fumey (1778-1847), lieutenant de la garde impériale et officier de la Légion-d'Honneur ;

de Pierre Jeunet, prêtre, connu par sa correspondance et ses vives discussions avec Voltaire ;

de J.-B. Munier, médecin, membre de la société d'Emulation du Jura , de la société d'Agriculture, sciences et beaux-arts de Besançon, auteur de plusieurs Mémoires intéressants sur les tourbières et les fromageries du Jura ;

de M. l'abbé Munier, aumônier au XVIII^e siècle de Mme la princesse de Conti.

Bibliographie : Annaires du Jura, par M. D. Monnier, 1842, 1844 et 1848. —Notes de M. le médecin Munier, à l'obligeance duquel nous devons une grande partie des documents publiés dans cette notice. Cet écrivain prépare une histoire complète du canton des Planches.